



PUBLIC

Membres du CHSCT ou du CSE amenés à donner leur avis sur la prévention du risque amiante conformément aux dispositions du décret du 4 mai 2012

PRE-REQUIS / CONDITIONS PARTICULIERES

Pas de prérequis

DUREE

7h

OBJECTIF

- Sensibiliser les participants au risque amiante
- Apporter aux participants les connaissances sur les dispositions réglementaires concernant la prévention du risque amiante
- Identifier le rôle des différents acteurs de la prévention du risque amiante
- Connaître le dispositif médical avant l'affectation d'un salarié à une tâche susceptible de l'exposer, pendant l'exposition et après l'exposition
- Identifier les différents champs d'application de la réglementation amiante (code de la santé publique, code du travail, code de l'environnement)
- Identifier les matériaux, matériels et équipements susceptibles de contenir de l'amiante et les outils de repérage associés
- Connaître la démarche d'évaluation du risque amiante
- Identifier les obligations et interdictions majeures concernant l'amiante
- Connaître les situations de travail nécessitant obligatoirement une formation réglementaire
- Donner aux membres du CHSCT et du CSE les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans le domaine du risque amiante.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés suivis d'échanges avec les participants, avec plusieurs séquences de questions en fin de chaque thématique abordée, chaque séquence permettant de synthétiser les acquis

- Exposés théoriques prenant appui sur la participation active des participants,
- Activités démonstratives sur plate-forme pédagogique
- Chaque participant disposera à l'issue de la formation :
 - ✓ D'une attestation de formation
 - ✓ D'un support de formation

PROGRAMME

- Accueil et présentation des participants et du programme de la formation.
- Caractéristiques et propriétés de l'amiante (connaissance et identification des produits susceptibles de contenir de l'amiante ou procédés de substitution, régions comportant des terrains amiantifères).
- Le « danger amiante », les risques d'exposition
- Présentation des grands axes de la protection de la population vis-à-vis du risque amiante-les principales dispositions du code de la santé publique-les acteurs concernés.

- Les effets sur la santé comprenant les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme.
- Le rôle et mission du médecin du travail et du CHSCT vis à vis des dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée, du suivi médical, de la formation et l'information des travailleurs, de l'aptitude médicale au poste de travail,
- La fiche individuelle d'exposition et l'attestation d'exposition face au risque amiante
- La cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
- le dispositif de réparation
- Le repérage de l'amiante/les obligations des propriétaires et des donneurs d'ordres
 - ✓ DTA et repérage avant travaux
 - ✓ Les listes A/B/C
 - ✓ Les autres outils de repérage
- Les principales dispositions du code du travail concernant le risque amiante : Evaluation du risque, les protections collectives et individuelles
- Les conséquences des dispositions du code du travail sur les salariés susceptibles d'être exposés à l'amiante et sur les maîtres d'ouvrages/donneurs d'ordres
- Les situations de travail nécessitant obligatoirement une formation réglementaire
- Les obligations et interdictions majeures issues des retours d'expérience
- Comment agir face à des situations d'urgence ou des dysfonctionnements
- Rôle des différents acteurs concernés par l'amiante
- La gestion des déchets amiante
- Synthèse des prérogatives des membres du CHSCT et du CSE concernant le risque amiante et plus particulièrement :
 - ✓ Le contrôle de la VLEP
 - ✓ Le projet de stratégie d'échantillonnage
 - ✓ L'avis du médecin de travail sur la notice de poste
 - ✓ Les temps de pause
 - ✓ Les plans de retrait en SS3
 - ✓ Les modes opératoires en SS4
- Conclusion/évaluation

INTERVENANT

Formateur formé par l'INRS sur le risque amiante

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant une attestation de formation